

Convocation du 10/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Nombre de conseillers présents : 24 Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Grégoire TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Thierry BELLE, Tanguy
Nombre de conseillers absents : 1 GERLAND, Vincent FUGIER, Agnès LAPEYRE, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET,
Nombre de pouvoirs : 8 Mamadou DIALLO, Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Nancy GUIBOUD, Martine IMBERT, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Georges ISHACIAN, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL,
Secrétaire de séance :
Audrey RENAUD
Sauf,
Aurélien ESPRIT, pouvoir à Marlène MOURIER
Stéphanie MARILLAT, pouvoir à Agnès LAPEYRE
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Grégoire TAFANKEJIAN
Alexandre BAILLET, pouvoir à Paolino TOLA
Patrick PAGNOUX, pouvoir à Éliane Guillon
Alexandre POTHAIN, pouvoir à Christiane RANC
Frédéric TREMBLAY, pouvoir à Wilfrid PAILHES
Marie-Hélène MIRAMONT, pouvoir à Maria CARLOMAGNO
Christian ROZO

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire désigne Madame Renaud secrétaire de séance.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite rendre hommage à Nicolas Dumas, jeune homme de 22 ans, rugbyman licencié au Rugby club romanais-péageois, décédé suite à la fusillade de Saint-Péray, drame survenu dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre. Elle rend également hommage à Monique Terisse décédée le 30 octobre, à l'âge de 95 ans. Mme Terisse faisait partie des figures emblématiques de Bourg-lès-Valence. Avec son époux Michel, décédé en 2012, ils ont été, durant de nombreuses années, à la tête de la plus vieille école de danse de la ville, ouverte en 1919, par les parents de Michel.

Madame le Maire présente Madame Béthune, nouvelle Directrice des Relations Humaines.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

Rapporteur
M. MOURIER

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

01. ENGAGEMENT PARTENARIAL DE LA COMMUNE AVEC LA DDFIP DE LA DRÔME

Rapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

02. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL (RECTIFICATIF)

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

03. MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA VILLE

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhès demande si la séance est filmée. Le groupe d'opposition se dit favorable au maintien de la retransmission des séances.

Madame le Maire indique que le recrutement d'un nouveau chargé de communication est toujours en cours. Elle précise également que la retransmission vidéo n'est plus une obligation et nécessite la mobilisation d'un agent en dehors de ces horaires de travail. Par ailleurs, ne plus filmer les séances incite les administrés à se déplacer pour y assister.

Monsieur Pailhès aborde le sujet du service de la police municipale qui semble en souffrance avec de nombreux arrêts maladies. Le groupe d'opposition estime que ce service aurait besoin d'un audit.

Madame le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de parler de la situation personnelle d'agents. Avec l'accompagnement de Madame Béthune, Directrice des Relations Humaines, de Madame Troncy, Directrice Générale des Services et à l'appui des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, une organisation est en train d'être mise en place afin de rétablir le bon fonctionnement du service, après le départ du responsable au printemps, ce dernier ayant souhaité changer d'orientation.

Monsieur Pailhès insiste pour savoir si la municipalité perçoit un mal-être chez les agents du service de la police municipale et sur l'importance de se pencher sur ce service.

Madame Guillon précise que suite à la demande de changement d'affectation du responsable du service de la police municipale et avec la mise en place d'une nouvelle organisation, en effet, les agents ont pu se sentir seuls un certain temps.

Le Conseil Municipal prend acte du nouvel organigramme.

04. APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

05. PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION – ANNÉE 2023	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Ranc s'interroge sur la communication faite en 2023 par Valence Romans Agglo qui proposait la mise à disposition de composteurs. Il semblerait que de nombreux administrés ne les aient toujours pas reçus.

Madame Guillon indique que le succès de cette opération et le nombre élevé de demandes ont généré un retard très important sur les livraisons pour le fournisseur.

Monsieur Pailhès déplore la localisation de certains containers, notamment ceux situés à proximité du monument aux morts, dans le Vieux Bourg, où se déroulent les cérémonies patriotiques.

Madame Guillon indique qu'ils ne seront pas dans le champ visuel du monument. Après des mois d'études, il n'a pas été trouvé d'autres implantations compte tenu des multiples contraintes, de la présence de réseaux enterrés et de la nécessité que le camion puisse facilement circuler pour l'évacuation des déchets.

Monsieur Ishacian s'interroge sur l'impact des intempéries récentes sur la qualité de l'eau et si des études ont récemment été menées.

Madame Guillon précise qu'elle ne peut répondre car cela relève de la compétence d'Eau de Valence. Néanmoins, la Ville n'a reçu aucune alerte à ce sujet.

L'assemblée prend acte des rapports.

06. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS	Rapporteur A. LAPEYRE
--	---------------------------------

Madame Lapeyre présente la délibération.

L'assemblée prend acte du rapport.

07. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES	Rapporteur M. MOURIER
---	---------------------------------

Madame le Maire présente la délibération.

Elle rappelle rapidement la procédure. Il s'agit du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) auquel sont annexées les réponses de la Ville, apportées après réception du rapport provisoire. Elle rappelle que le contrôle s'est déroulé sur près de 8 mois. 3 mois de contrôle proprement dit et 2,5 mois de procédure contradictoire avant délibération et production par la Chambre du rapport définitif. Cela a fortement mobilisé les services de la Ville avec plus de 150 heures de travail estimées et des centaines de documents transmis. Elle souligne que ce contrôle n'est pas propre à la Ville puisque d'autres collectivités en Auvergne-Rhône-Alpes en ont aussi fait l'objet.

Madame le Maire estime qu'un rapport est l'opportunité d'améliorer les pratiques, en bénéficiant de conseils, de recommandations et de points de vigilance. Les élus n'ont ni la compétence, ni le regard extérieur d'un technicien ou d'un magistrat. Il demeure donc important pour les élus de bénéficier de l'avis objectif d'une juridiction indépendante. Il est d'ailleurs regrettable que de tels contrôles ne soient pas plus fréquents, puisque le dernier rapport de la CRC concernant la gestion de la commune remonte à 2012, sous le mandat de son prédécesseur. C'est-à-dire qu'aucun contrôle n'a été effectué depuis l'arrivée de la municipalité actuelle en 2014 si bien que certaines des pratiques auraient pu être améliorées depuis 12 ans.

Comme l'indique la Chambre dans l'avant-propos de son rapport, le contrôle s'est inscrit dans le cadre d'une enquête nationale sur l'accès des jeunes au sport. 8 pages du rapport sont ainsi consacrées à la politique communale en faveur du sport, dont la principale conclusion incite la Ville à établir un schéma patrimonial des équipements sportifs. Un Plan Pluriannuel d'Investissements sera mis en œuvre pour les bâtiments scolaires, sportifs ou autres, les écoles restant une priorité communale. Au-delà du sport, les investigations ont bien sûr porté sur l'ensemble de la gestion de la commune, notamment sur l'organisation de l'administration, la gestion des ressources humaines, la situation financière de la commune ou encore des projets comme l'aménagement de l'Île-parc Girodet et la passerelle.

La Chambre formule un certain nombre d'observations et 9 recommandations, dont certaines ont déjà fait l'objet d'une mise en œuvre par la Ville.

La Chambre pointe certains éléments sur lesquels la Ville peut et doit s'améliorer. Comme le prévoit la réglementation, la Ville dispose d'un délai d'un an pour présenter au Conseil municipal les actions qu'elle aura entreprises pour y répondre, soit en novembre 2025 au plus tard.

Monsieur Pailhès s'interroge sur la façon dont ce rapport va être rendu public et communiqué auprès de la population mais aussi auprès des agents. Il donne lecture des titres des différents thèmes développés dans le rapport et indique que l'opposition a déjà alerté, à plusieurs reprises, la commune sur certains de ces thèmes dont les frais de communication. Il revient également sur les remarques qu'il estime accablantes quant à l'usage de fichiers non conformes à la réglementation RGPD.

Madame le Maire indique avoir fourni des réponses détaillées à la Chambre et l'invite à s'y reporter. Cependant, elle souhaite souligner qu'au-delà des recommandations de la Chambre, à aucun moment, la chambre n'a constaté ni enrichissement personnel du Maire et des élus, ni malversations, ni frais d'hôtels, de repas, d'essence, de véhicules de fonction ou autres dépenses prises sur les comptes de la Ville. Au contraire, la Chambre pointe « un excès de prudence » dans la gestion des comptes. Madame le Maire préfère qu'il soit pointé un excès de prudence plutôt qu'un excès d'imprudence. Pour la municipalité, l'argent du contribuable ne doit pas être dilapidé à tout va. Il doit être géré avec prudence, même si cette prudence est excessive. La Chambre n'a pas émis de réserve majeure sur la gestion de la Ville. Il est à noter que la Ville est très peu endettée et, contrairement à bon nombre de collectivités, elle est en capacité de continuer à investir, pour transformer la commune, améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants.

Mme le Maire rappelle la difficulté de gestion d'une collectivité au quotidien, avec l'empilement croissant des normes administratives à respecter, avec toutes les réglementations à connaître et à appliquer. Vu les réserves émises par la Chambre lors de contrôles d'autres collectivités, la Ville n'a pas à rougir des recommandations qui lui sont faites.

Concernant l'Île-parc Girodet et la passerelle, la Chambre souligne la qualité et la réussite du projet qui a été très bien géré, qui n'a pas pesé sur les finances de la Ville et qui n'a pas coûté plus cher aux Bourcaines et aux Bourcains que ce qui avait été prévu au départ grâce aux subventions obtenues. La Chambre reconnaît également que la passerelle est un « projet architectural d'exception ».

Madame le Maire tient à remercier Madame Troncy, Directrice Générale des Services, l'ensemble des services municipaux et plus particulièrement : Madame Bos, Directrice des Finances, de la commande publique et des ressources numériques, Monsieur Simon, Responsable du service sport, jeunesse et vie associative, Monsieur Gallot, Directeur du service développement urbain et développement durable, Madame Bonnefois, Responsable du pôle carrière-paie, qui, alors que le poste de DRH était encore vacant, a été particulièrement mobilisée. Toutes et tous ont permis à la Chambre de réaliser son contrôle dans de bonnes conditions, comme l'a souligné le magistrat de la Chambre lors de son entretien final.

Madame Ranc indique que sur 9 recommandations, 5 pointent un non-respect de la législation et des pratiques irrégulières. Le rapport met en avant la confusion entre l'action politique de la municipalité et la gestion des services administratifs de la collectivité, sujet sur lequel la majorité a déjà été alertée par le groupe d'opposition.

Ce qu'il faut, selon elle, que les Bourcaines et les Bourcains retiennent, ce sont les sommes importantes consacrées à la communication ayant servi au projet politique de la municipalité au

détriment de la collectivité. Concernant l'Île-parc Girodet, elle note que le rapport dénonce une dérive financière du projet. Quant à la capacité financière de la collectivité, Mme Ranc indique que la Chambre relève une faible capacité à investir, ce qui laisse présager une situation complexe et fragile pour la prochaine équipe qui sera en place. Mme Ranc estime que les réponses de la collectivité faites aux observations de la Chambre sont peu convaincantes. Le rappel au droit et aux dispositions réglementaires applicables restent majeurs dans ce rapport qui montre les trop nombreux dysfonctionnements de la collectivité.

Madame le Maire rappelle la définition du débat qui n'implique pas des échanges mais une présentation et l'expression des différents groupes.

M. Ishacian en conclut que l'opposition n'a pas la même vision du débat et que la majorité n'apporte pas de réponses à leurs questions.

Monsieur Pailhès estime qu'il n'y a donc pas de volonté d'échanges, ni de réponse apportée. Il propose de mettre la synthèse du rapport dans le BLV Mag.

Madame Maire indique que le rapport sera mis en ligne sur le site de la Ville, conformément à la réglementation.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat.

08. RÉNOVATION ÉCOLE MATERNELLE GERMAIN FRAISSE - ACP
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Madame le Maire indique que c'est un projet de rénovation globale qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur établi pour les établissements scolaires. Après la rénovation du groupe scolaire du Moulin d'Albon, les travaux sont prévus à l'école maternelle Germain Fraisse.

Monsieur Pailhès souligne qu'à Moulin d'Albon, il ne s'agit pas d'une rénovation globale car tout n'a pas été refait.

Madame Guillon précise que le groupe scolaire du Moulin d'Albon a bénéficié d'une rénovation énergétique totale, comprenant une isolation par l'extérieur, le toit, le plafond des classes et l'éclairage. Elle ajoute que les sols n'ont pas été remplacés car ce n'était pas nécessaire.

Monsieur Pailhès estime que les investissements pour la rénovation des écoles sont peu élevés et trop faibles par rapport à la taille de la commune, et incomparables à ceux réalisés pour l'Île-parc Girodet.

Madame le Maire indique que seul le montant nécessaire à la rénovation énergétique a été inscrit pour le Moulin d'Albon. Pourquoi dépenser davantage s'il n'y en a pas besoin ?

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

09. RÉSIDENCE LE CRUSSOL – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
--

Rapporteur D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Cette délibération avait été retirée lors de la précédente séance suite à une question du groupe d'opposition à des fins de précisions concernant la constructibilité éventuelle de la parcelle réintégré dans le bail et sur laquelle se trouvent des espaces de loisirs.

Madame Gential indique que le propriétaire reste le seul décisionnaire sur d'éventuelles constructions envisagées sur celle-ci. Le tènement étant la propriété de la commune, Drôme Aménagement Habitat (DAH) n'a aucun droit à construire sur cette parcelle sans l'accord de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

10. ACQUISITION DE TERRAIN – ROUTE DES CHAUX

Rapporteur D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

11. CESSION DE TERRAINS – ALLÉE DES SAPINS

Rapporteur D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Ishacian indique que depuis 11 ans la Ville manque d'une salle des fêtes pour ses habitants. Par ailleurs, lors de la révision du PLU, le groupe d'opposition avait exprimé son souhait d'un équilibre entre l'accession à la propriété et le secteur locatif sur les nouvelles opérations. Il rappelle également l'engagement de campagne de la majorité quant à la bétonisation en évoquant le projet de nombreux logements à l'ancienne carrière du Geai et sur les berges du Rhône qui ne respectent pas la mixité sociale. Dans le projet de l'allée des sapins, M. Ishacian indique qu'il est prévu la construction de logements avec 75 % de logements sociaux. Or, il s'agit d'un quartier enclavé entre une petite route et une zone d'activités, la voirie n'est absolument pas faite pour accueillir ces logements, il manque des trottoirs, il n'y a pas de pistes cyclables et la rue est très étroite, ce qui rend difficile ce secteur qui devient dangereux et ne respecte pas les règles de sécurité routière. Toutes ces difficultés seront à gérer par la future majorité.

Madame Gential prend acte du choix de l'opposition de ne pas aller vers les obligations réglementaires qui s'imposent à la commune en termes de logement sociaux. Concernant la bétonisation, elle rappelle qu'à la carrière du Geai, 60 % de la surface seront rendus à la végétalisation et plus de 40 % sur l'allée des Sapins. Les cahiers des charges de la Ville sont extrêmement précis et exemplaires sur le plan environnement. La Ville travaille d'ailleurs avec la LPO pour les questions de biodiversité.

La voirie de l'allée des Sapins sera bien entendu adaptée en fonction du projet et des travaux seront réalisés. À propos de la mixité sociale des projets de construction de logements, Mme Gential rappelle que la majorité des habitants est éligible aux logements sociaux et qu'un logement social est un logement à prix abordable pour plus de 50 % de la population.

Adopté à la majorité.
L'opposition dans son ensemble vote contre.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

12. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER SUR LA COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE	Rapporteur D. GENTIAL
---	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

13. REQUALIFICATION DE L'AVENUE TONY GARNIER CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE SDH A LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE	Rapporteur D. GENTIAL
---	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

14. VENTE D'UN LOCAL À USAGE D'ATELIER - 9 RUE JOSEPH VÉROT	Rapporteur D. GENTIAL
--	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

15. TERRITOIRE D'ÉNERGIE DRÔME – SDED : TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX QUAI BARJON	Rapporteur D. GENTIAL
--	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Lors de la commission municipale préparatoire, le groupe d'opposition avait une interrogation sur cette délibération.

Mme Gential y répond : le linéaire concerné par l'enfouissement des réseaux sur les quais Saint-Nicolas et Thannaron depuis le giratoire en limite avec Valence est de 500 mètres linéaires. Il s'agit d'une opération coordonnée par le SDED avec ENEDIS, ORANGE, le service éclairage public de l'agglomération et la ville pour les réseaux de vidéo-protection ainsi que pour les illuminations.

Monsieur Pailhès souhaite que l'équipe d'opposition soit associée au projet de rénovation.

Madame Gential indique que la municipalité s'engage à engager une concertation sur le projet dès qu'il sera prêt à être présenté.

Madame Ranc rappelle que les riverains du quai Barjon ont déjà subi de nombreuses nuisances depuis de longs mois en raison des travaux de la passerelle.

Madame Gential indique qu'elle avait eu l'occasion de rencontrer les riverains pendant les réunions publiques concernant la passerelle et qu'il est prévu d'organiser d'autres réunions au sujet de la rénovation des quais.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Rapporteur
M. MOURIER

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale, liste des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire :

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2024-127-DC-DAF	Remboursement frais avocat-Affaire Bousuge/Bourguignon	Éliane GUILLON
2024-128-DC-SCP	Requalification des avenues Tony Garnier et Jean Saint-Marc et l'aménagement du passage Eloi Francon, signature du contrat	Éliane GUILLON
2024-129-DC-DAF	Avenant à convention d'occupation précaire	Éliane GUILLON
2024-130-DC-DAF	Demande de subvention pour la construction et l'aménagement d'un centre de soins polyvalent	Éliane GUILLON
2024-131-DC-DAF	Demande de financements d'études énergétiques de bâtiments communaux	Éliane GUILLON
2024-132-DC-EDU	Tarification périscolaire - Garderie du soir	Geneviève AUDIBERT
2024-133-DC-SCP	Accord-cadre d'enlèvement et de traitements des déchets d'activités économiques, conclusion et signature du contrat	Éliane GUILLON
2024-134-DC-DAF	Conclusion d'une convention d'occupation d'un logement	Éliane GUILLON
2024-135-DC-SCP	Accord-cadre travaux de voirie, signature de l'avenant n°3 pour l'ajout d'un prix au bordereau des prix unitaires	Éliane GUILLON
2024-136-DC-EPE	Prestations d'éveil musical et de sensibilisation à l'apprentissage de la musique et du chant sur le temps scolaire	Geneviève AUDIBERT
2024-137-DC-SCP	Prestation d'impression du magazine municipal : conclusion et signature du marché subséquent n°1	Éliane GUILLON
2024-139-DC-SAP	Renouvellement adhésion Association Astuce	Nancy GUIBOUD
2024-140-DC-SAP	Rétrocession concession Pavillon, familles IOGNA-CLAIR (modification)	Nancy GUIBOUD
2024-150-DC-DST	Peinture des façades du gymnase des 3 sources	Éliane GUILLON
2024-151-DC-DAF	Annule et remplace décision n°2024-DC-DAF acquisition et installation de vidéo-protection pour sécuriser les écoles : demande de subvention	Éliane GUILLON
2024-152-DC-DST	Travaux de terrassement et de fourniture et pose d'éclairage au giratoire nord	Éliane GUILLON

Le secrétaire de séance,



Audrey RENAUD

La présidente de séance,



Marlène MOURIER

Conseil municipal
Du 07 novembre 2024

Intervention Christiane RANC
Au nom du Groupe « Ensemble pour BLV »

Délibération 7 : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes

Mon propos vient en complément de l'intervention de notre collègue Wilfrid PAILHES.

En effet, comme le préconise la Chambre Régionale des Comptes, l'importance de ce rapport mérite réflexion et débats.

De mémoire d'élus, jamais rapport ne fut aussi accablant.

Sur 9 recommandations, 5 pointent un non-respect de la législation et des pratiques irrégulières.

Confondant pour un édile qui nous assène, à tout bout de champ, qu'elle ne fait qu'appliquer la loi et rien que la loi.

Étonnant quand tout au long du rapport, on découvre les termes employés par les magistrats (*je cite*) : « *irrégularités, non-conformités, insuffisante transparence financière, irrégularités dans les contrats de travail, mises à disposition de personnel irrégulières, fragilité juridique, traitement inéquitable des candidats, prestations non conformes, concurrence faussée, non-respect du code de la commande publique, défaillances, existence de pratiques irrégulières et répréhensibles, infraction majeure aux règles du RGPD, fichier illégal, manquements aux règles, nombreuses anomalies...* » etc. etc.

La liste est longue, bien trop longue.

Et comme si les dires des magistrats ne suffisaient pas, le Préfet, par le biais de ses services de contrôle de la légalité, vous a tapé plusieurs fois sur les doigts pour vous rappeler les règles en vigueur, notamment sur : la passation de contrat de travail illégal et un non-respect de la procédure de recrutement (page 16).

Par ailleurs, le rapport met en avant la confusion entre l'action politique de la municipalité et la gestion des services administratifs de la collectivité. Sur ce sujet fort sensible, notre Groupe a eu l'occasion de vous alerter à plusieurs reprises mais n'a pas été entendu, nos interventions ayant été purement et simplement balayées.

Je ne reviendrai pas sur la communication et les « petits arrangements entre amis », thème sur lequel Wilfrid PAILHES a pointé des méthodes entachées d'irrégularités. En clair, ce que dénonce ce rapport - et ce qu'il faut que les Bourcains retiennent - ce sont les sommes phénoménales consacrées à la communication, ayant servi votre projet politique au détriment de la collectivité.

Et quand vous dites, dans votre réponse au rapport d'observation (Cf. votre courrier du 05/09/2024) que « *la communication relève des obligations du nécessaire débat démocratique, de l'implication des élus du conseil municipal dans cette fonction* », nous sommes très étonnés en constatant le manque d'expression de vos élus(es) lors du conseil municipal et le peu de place laissée à l'opposition dans les débats.

Et que dire du fichage, pour ne pas dire « flicage », des Bourcains en dépit des règles élémentaires de protection des données ? Ne nous dites pas que vous découvrez les graves manquements commis et mis au grand jour par le rapport, car ce sont bien vos propres méthodes qui sont ici condamnées.

Concernant le projet Girodet, si le projet lui-même n'est pas remis en cause, c'est l'importante dérive des coûts qui est pointée (page 61). En effet, de 7 millions d'euros en 2016, on est passé à 14 millions d'euros au moment du rendu du rapport et à 16,250 millions d'euros aujourd'hui. Outre certains aléas techniques, le rapport souligne un manque d'anticipation dans le financement du projet et un recours aux emprunts de 7,7 millions euros qui n'était pas indispensable. Au final, comme dit fort justement le rapport, le financement restera bien à la charge de la commune et du contribuable (pages 63, 64). Notre Groupe vous a interpellée, à maintes reprises, sur le sujet en vous mettant en garde sur la dérive financière du projet Girodet.

Quant à la situation financière de la collectivité, la Chambre Régionale des Comptes relève une faible capacité à investir, ce qui laisse présager une situation bien compliquée et fragile pour la prochaine équipe en place (page 74).

Enfin, vos réponses aux observations de la chambre sont peu convaincantes. Le rappel au droit et aux dispositions réglementaires applicables reste majeur dans ce rapport.

On l'aura compris, dans la collectivité, c'est le fait du prince qui prédomine, où toute opposition n'a pas droit au chapitre. Fort heureusement, on ne peut empêcher les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes de jouer leur rôle et, en l'occurrence, ils l'ont bien joué mettant en lumière les trop nombreux dysfonctionnements et manquements en fonction dans notre collectivité.

Conseil municipal du Jeudi 7 novembre 2024

Rapporteur Wilfrid PAILHES

Délibération 7 : CRC

Madame le Maire,

Le conseil municipal se réunit ce soir pour prendre connaissance du rapport très important des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes qui audite la commune à partir de 2018.

Ce rapport de + de 80 pages est très édifiant sur votre gestion de la ville depuis des années.

Il contient 5 grands chapitres avec 9 recommandations.

Afin d'être précis, je vais lire les commentaires des **magistrats sur votre gestion** :

- « *Confusion entre l'action politique et les fonctions administratives*
- *Une gestion des ressources humaines appelant des améliorations*
- *La dérive financière de l'aménagement de l'ilot Girodet*
- *Une politique d'investissement en matière sportive à fixer »*

Les magistrats développent, point à point, les différents chapitres sur des dizaines de pages.

Depuis 11 ans, nous n'avons cessé de vous alerter sur les frais de communication, les gros problèmes de RH dans la Mairie, la surconsommation de cabinet de communication, une gestion opaque du cabinet avec le service communication... et ce rapport des magistrats valide nos inquiétudes et relève de graves dysfonctionnements.

A chaque fois, vous ne cessiez de nous dire que tout allait bien, que nos alertes étaient infondées et que vous appliquiez « la loi, rien que la loi ». Tout ceci est donc faux.

Ce soir, c'est un conseil municipal très lourd pour votre majorité.

Une ligne de conduite discutable d'un point de vue éthique, voire juridique :

- Une gestion des ressources humaines étonnante [page 16] : « *En conclusion, la chambre observe que la commune maintient le CCAS et ses agents dans une situation de grande fragilité juridique* » !
- Des emplois de cabinet dans l'administration sans en dire le nom, alors qu'ils sont limités par la loi. Plus de 20 000 habitants : 2 collaborateurs, moins de 20 000 : 1.
- Or, la Communication fait le travail du cabinet... en plus du cabinet.
- Un service de communication... politique avec des confusions à tous les étages. Il est clairement expliqué que le service communication est au service du prestataire à des fins politiques. L'argent public des Bourcains au service de votre carrière politique.

- Des sondages passés qui contournent les règles des marchés publics par deux fois : seule la méthode diffère, le fond est le même.

Vous avez payé un cabinet pour faire un sondage pour 11 300 euros, et les magistrats notent que les résultats sont fragiles et non documentés (page 18).

- Une agence de communication recrutée pour 210 000 €, puis renouvelée par amitié avec des règles du jeu tronquées... d'ailleurs, c'est dit dans le rapport, elle ne fait pas de la communication mais de la stratégie politique.
- Un usage des fichiers politisé : pas règlementaire avec le droit, on apprend dans le rapport la confusion avec les fichiers de parti politique, les croisements de fichiers et le marché électoral.

Les magistrats ont découvert des choses très inquiétantes sur votre fonctionnement. Depuis 11 ans, les Bourcains ne cessent d'être relancés par mail ou sms. Nous vous avons écrit sur ce point pour la protection des données RGPD. Vous nous aviez répondu que tout allait bien et que le droit et règles étaient respectées. Et ben non !

Les magistrats ont découvert, et je vais lire le rapport pour être précis et que les Bourcains soient au courant :

« Le non-respect du RGPD par le service communication »

Quand bien même les rapports de conformité attestent que le service communication a conscience que certains fichiers administrés par ses soins doivent faire l'objet d'une attention particulière, l'existence de pratiques irrégulières et répréhensibles, appelle à une vigilance accrue.

.....

Un fichier a fait vraisemblablement l'objet de croisements avec d'autres sources, Lesquelles sont sans rapport avec les missions de communication du service.

En particulier, le fichier contient plus de 14 880 lignes de données personnelles, dans lesquelles noms, prénoms, adresses (postales et mails) et numéros de téléphone sont associés à des variables dont certaines sont explicites (« attri emploi », « attri logement », « citoyens vigilants », « date permanence », « inscrits » ou non sur liste électorale), d'autres plus elliptiques (« geneviève », « maggi », « mariam », « prêts à nous aider », « sympa » ou « procuration ») et qui révèlent une volonté de disposer d'éléments de qualification des habitants en fonction de leur sollicitation des services municipaux, de leur parcours ou de leur engagement.

Si la commune entend justifier l'origine et le contenu du fichier par la situation créée par la crise de la COVID, les dates de saisie qu'il contient sont bien antérieures à la crise sanitaire (« vœux 2018 », « maj mai 2017 », « nouveau arrivant BLV 2014 », etc.).

Enfin, dans un mail daté du 26 janvier 2015 et très explicite par son titre (« fichiers pour mailing »), l'attaché parlementaire d'un député de la Drôme a envoyé au cabinet de la maire des fichiers dont on retrouve trace dans la base de données communale (« UMP Drôme », « soutien Nicolas Sarkozy », « sympathisants UMP », « FAM », « TDU », « prêts à nous aider »), base aujourd'hui administrée par cet attaché, affecté officiellement au service communication.

Au-delà du délai de conservation qui n'est pas respecté, l'existence même de cette base de données est une infraction majeure aux règles du RGPD.

La chambre rappelle que les données personnelles collectées doivent être « adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées » (art.5 RGPD). Les personnes concernées par les traitements de données personnelles ont droit à l'information sur la finalité poursuivie par le traitement, ce qui n'est pas le cas ici

Tout ceci est très grave. Oui très grave. Ficher les Bourcains, utiliser les milliers d'euros d'argent public pour être en campagne permanente et penser à se faire réélire doit être su des Bourcains.

Notre groupe tient à remercier les magistrats pour la qualité de leurs travaux. Depuis 11 ans, malgré nos nombreux courriers et interventions pour vous alerter sur des faits graves, vous n'avez pas voulu entendre et changer.

L'administration de la ville est aussi épinglée dans ce rapport. Qui savait ? est-ce que des élus avaient connaissance que les Bourcains étaient fichés ? Des emplois mairie qui sont utilisés pour faire autre chose... confusion...

Vous allez nous dire que vous allez tout vérifier, tout changer, et que de nouveaux agents sont arrivés. Mais personne n'est dupe ici, tout passe par vous, et vous ne découvrez rien.

Il est grand temps de changer de méthodes et de personnes. Ce soir, avec ce rapport de la Cour Régionale des Comptes, qui est accablant, ce n'est pas l'opposition qui pointe vos dérives mais bel et bien des magistrats.

Grâce à eux, notre groupe sort renforcé dans notre volonté de vérité.